

Garantie limitée de 10 ans sur le produit

A. Garantie limitée des produits Damotech

Damotech Inc. (« Damotech ») garantit au client que tous les produits Damotech achetés par l'entremise d'un détaillant Damotech ou de Damotech (autres que la « gamme Pro » de Damotech, spécifiquement limitée aux produits Damo Pro, Damo Pro DBRS et les produits Damo Can, qui comportent une garantie distincte) seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pour dix (10) ans (la « Garantie limitée de produit Damotech »). La période de Garantie limitée du produit Damotech débute à la date d'achèvement de l'installation du produit Damotech par un installateur Damotech dont la certification est à jour ou par Damotech, comme en fait foi le rapport standard d'installation de Damotech signé par le client, et se poursuit jusqu'au dixième anniversaire de l'installation (ladite période de 10 ans, la « Période de garantie »). Si le client découvre et avise rapidement Damotech conformément à la Procédure de rapport des notifications (voir la section D ci-dessous) pendant la Période de garantie d'un défaut de matériau ou de fabrication d'un produit Damotech couvert par cette garantie limitée de produit Damotech, Damotech va, sans frais pour le client et dans un délai raisonnable après cette notification, à son entière discrétion : (i) expédier un produit de remplacement ou de modernisation pour remplacer le produit Damotech défectueux qui fonctionnera comme garanti ci-dessus ; ou (ii) rembourser au client le prix payé par ce dernier pour le produit Damotech en question. La solution fournie ci-dessus sera la seule et unique solution du client et la seule et unique obligation de Damotech en vertu de la Garantie limitée des produits Damotech.

B. Limitations de la Garantie limitée des produits Damotech

Cette Garantie limitée de produit Damotech ne s'étend pas aux dommages pouvant résulter d'un cas de force majeure. Cette Garantie limitée de produit Damotech ne couvre pas les défauts d'un produit Damotech ou d'autres défauts de performance d'un produit Damotech qui n'a pas été installé par un installateur Damotech dont la certification est à jour ou par Damotech. De plus, cette garantie limitée de produit Damotech ne couvre pas les défauts d'un produit Damotech ou d'autres défauts de performance d'un produit Damotech si ce produit Damotech a été endommagé ou est devenu défectueux à la suite de :

- Toute modification, personnalisation, altération, ajout ou tentative de modification, personnalisation, altération ou ajout au produit Damotech par quiconque autre que Damotech.
- Exposition à des environnements corrosifs ou à des produits corrosifs, y compris, mais sans s'y limiter, les embruns salins, les environnements marins, les acides ou autres conditions extrêmes qui peuvent affecter la qualité du produit Damotech.
- Détérioration due à l'usure normale.
- Tout abus, mauvaise utilisation, négligence ou accident.

Damotech et votre détaillant Damotech se réservent le droit d'inspecter l'installation de tout produit Damotech à des moments raisonnables, pour s'assurer que les conditions appropriées existent pour maintenir cette garantie.

C. Limitation de la responsabilité et des dommages et exclusion de garantie

En aucun cas Damotech ou un revendeur Damotech ne sera tenu responsable des dommages indirects, accessoires, punitifs, spéciaux ou consécutifs, y compris les temps d'arrêt, la réinstallation, le manque à gagner ou toute perte résultant de l'incapacité du

produit Damotech à fonctionner comme garanti ci-dessous. Si Damotech ou un détaillant Damotech échoue à fournir des solutions décrites ci-dessous, ou si Damotech ou un détaillant Damotech omet autrement de remplir ses devoirs et obligations en vertu de tout autre accord conclu entre Damotech ou un détaillant Damotech et le client relativement à un produit Damotech, et que, en conséquence, le client a subi un dommage réel, la responsabilité de Damotech ou d'un détaillant Damotech envers le client, quelle que soit la forme d'action, contractuelle, extracontractuelle, stricte ou autre, ne dépassera pas, au total, le prix payé par le client pour le produit Damotech en question.

À L'EXCEPTION DES GARANTIES QUI PRÉCÈDENT, DAMOTECH DÉCLINE ET EXCLUT PAR LES PRÉSENTES TOUTE AUTRE GARANTIE RELATIVE AUX PRODUITS DAMOTECH AUTRES QUE LES PRODUITS « PRO LINE », EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE GARANTIE RELATIVE À TOUTE RÉCLAMATION POUR VIOLATION.

D. Procédure de rapport de notification

Toutes les notifications ou communications avec Damotech seront réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant leur envoi par télécopieur ou par courriel ou sept (7) jours suivant leur envoi par la poste à l'adresse suivante :

Damotech Inc., à l'attention du Service à la clientèle
3620, avenue des Grandes Tourelles
Boisbriand (Québec)
J7H 0A1 CANADA

Téléphone : (450) 979-6620
Télécopieur : (450) 970-3088
Courriel : info@damotech.com

Damotech peut changer son adresse postale en avisant le client par télécopieur, par courriel ou par courrier à la plus récente adresse de ce client dans les dossiers de Damotech.

E. Divers

Cette Garantie limitée de produit Damotech sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec, Canada (sans égard à tout conflit ou règle de droit), les tribunaux du Québec étant les seuls compétents. Damotech peut céder ses droits ainsi que ses obligations aux termes des présentes sans le consentement préalable du client. Si une partie quelconque de la présente garantie de produit limitée Damotech est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent ou par tout autre organisme légalement constitué ayant compétence pour prendre une telle décision, le reste de la présente garantie de produit limitée Damotech demeurera en vigueur et d'application.